

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SELAINCOURT

SEANCE DU VENDREDI 8 FEVRIER 2019 A 20H30

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 31 janvier 2019, s'est réuni dans les locaux de la mairie, sous la présidence de M. VALLANCE Francis, Maire.

Etaient présents : Mmes. Et MM. Christophe ADAM, Cyril BUCHWEILLER, José JACQUOT, Denis LEMARQUIS, Fabienne THIEBERT, Françoise VALLANCE.

Absents excusés : Mme. Nathalie BENOIST donne procuration à Mme. Françoise VALLANCE et M. Nicolas REGNIER donne procuration à M. Francis VALLANCE

Le Conseil Municipal décide de nommer pour secrétaire de séance : Rachelle BUTTICE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2018 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

Dossier n°1 : Délibération n°1/19 : 3.5.2 Adhésion PEFC

Le Maire expose aux conseillers que l'engagement de la Commune avec PEFC est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il s'agit de renouveler pour 5 ans l'engagement avec cet organisme de certification de la gestion forestière durable.

Dans ce cadre, la Commune s'engage à :

- Respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans ses forêts, les règles de gestion forestière durable en vigueur.
- Accepter les visites de contrôles en forêt par PEFC Grand Est et autoriser PEFC Grand Est à consulter à titre confidentiel tous les documents, qu'elle conserve au moins pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.
- Accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la Commune s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informée de ces éventuels changements, elle aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- Mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- Accepter que sa participation au système PEFC soit rendue publique.
- En cas de modification de la surface de la forêt communale, informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de la certification PEFC de la Commune et l'inviter à prendre contact avec PEFC Grand Est

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement d'engagement pour 5 ans à la certification PEFC
- autorise le maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

Dossier n°2 : Délibération n° 2/19 : 1.4 Mission d'assistance technique dans le domaine de la voirie et de l'aménagement

Le conseil départemental, Meurthe et Moselle Développement 54 propose des missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement.

Monsieur Le Maire propose d'y adhérer pour des missions d'assistance technique dans le domaine de la voirie et de l'aménagement :

- Assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant,
- Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De **CONCLURE** avec le Conseil Départemental une convention pour une mission d'assistance technique ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tout document inhérent à ce dossier.

Adopté par **9** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Dossier n°3 : Préparation budgétaire

Le conseil municipal propose d'inscrire les travaux suivants au budget 2019 :

- Enfouissement des réseaux secs de la rue du Bois
- Parking rue du Bois

QUESTIONS DIVERSES

Dossier n°4 : PLUI

Le PLUI poursuit son cours et sera certainement validé par la nouvelle équipe municipale soit après mars 2020.

Dossier n°5 : Assainissement

Pour 2019, la taxe d'assainissement augmentera de 0,30 € par m³ soit 3,10 € HT le m³ pour la partie assainissement.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire décide de clore la séance à 22h .